



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Contrats d'apprentissage

Question écrite n° 380

### Texte de la question

M. Charles Sizenstuhel interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'éducation nationale, chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel, au sujet des contrats d'apprentissage. Aujourd'hui, les jeunes qui souhaitent poursuivre une voie d'apprentissage ne peuvent suivre qu'une formation théorique, sans contrat d'apprentissage, avant le jour de leur quinzième anniversaire. Cette contrainte génère des inégalités de traitement entre les jeunes alternants d'une même classe, en fonction de leur date de naissance. Il souhaite connaître son avis sur la possibilité de modifier les critères d'approbation des contrats d'apprentissage pour tout jeune étant dans sa quinzième année, s'il justifie avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles Sizenstuhel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 380

**Rubrique :** Formation professionnelle et apprentissage

**Ministère interrogé :** [Réussite scolaire et enseignement professionnel](#)

**Ministère attributaire :** [Travail et emploi](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 octobre 2024](#), page 5224